

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de
Fonds d'actions canadiennes
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes
Fonds d'actions internationales
Fonds d'actions marchés émergents
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines
Fonds d'actions de petites sociétés américaines
Fonds indiciel de forte capitalisation américaine
Fonds mondial de gestion de la volatilité
Fonds canadien à revenu fixe
Fonds d'obligations à long terme
Fonds de marché monétaire
Fonds d'obligations à rendement réel
Fonds d'obligations à court terme
Fonds d'obligations américaines à haut rendement
Mandat équilibré neutre mondial
Fonds équilibré 60/40
Fonds équilibré de revenu mensuel
Fonds prudent de revenu mensuel
Mandat d'actions mondiales
Fonds de croissance 100
Mandat de croissance équilibré mondial
Fonds de croissance 80/20
Fonds de revenu 100
Fonds de revenu 20/80
Mandat équilibré de revenu
Fonds de revenu 40/60
Fonds d'investissement à court terme
(individuellement, le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque Fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds de chaque Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario) Canada

Le 18 mars 2024

Mandat d'actions mondiales



Rapport annuel

pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

États de la situation financière

AUX 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

(en milliers de dollars sauf les données par part)

	2023	2022
ACTIF		
Actifs courants		
Placements (actifs financiers non dérivés)	8 075 \$	8 496 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises	112	111
Montant à recevoir pour la souscription de parts	2	6
Charges payées d'avance	14	12
Montant à recevoir du gestionnaire	2	1
	8 205	8 626
PASSIF		
Passifs courants		
Charges à payer	9	10
Montant à payer pour le rachat de parts	—	20
	9	30
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	8 196 \$	8 596 \$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR CATÉGORIE		
(Catégorie E)	3 956 \$	4 033 \$
(Catégorie F)	1 517 \$	1 583 \$
(Catégorie O)	1 658 \$	1 763 \$
(Catégorie R)	1 065 \$	1 217 \$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART (note 5)		
(Catégorie E)	7,65 \$	7,30 \$
(Catégorie F)	9,03 \$	8,63 \$
(Catégorie O)	9,48 \$	9,11 \$
(Catégorie R)	9,13 \$	8,72 \$

États du résultat global (Perte)

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

(en milliers de dollars sauf les données par part)

	2023	2022
REVENU		
GAIN (PERTE) NET SUR PLACEMENTS		
Distributions des fonds sous-jacents	399 \$	334 \$
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	269	454
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	420	(1 655)
REVENU TOTAL (MONTANT NET)	1 088	(867)
CHARGES		
Droits de garde et frais d'administration	9	9
Frais juridiques	17	21
Frais de gestion (note 7)	80	92
Coût de la communication de l'information aux porteurs de parts	1	1
CHARGES TOTALES	107	123
Charges visées par une renonciation (note 7)	(12)	(16)
CHARGES, MONTANT NET	95	107
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	993 \$	(974) \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR CATÉGORIE		
(Catégorie E)	428 \$	(496) \$
(Catégorie F)	185 \$	(161) \$
(Catégorie O)	225 \$	(216) \$
(Catégorie R)	155 \$	(101) \$
NOMBRE MOYEN DE PARTS EN CIRCULATION PAR CATÉGORIE AU COURS DE LA PÉRIODE		
(Catégorie E)	516	555
(Catégorie F)	170	181
(Catégorie O)	184	210
(Catégorie R)	130	126
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART[^]		
(Catégorie E)	0,83 \$	(0,89) \$
(Catégorie F)	1,09 \$	(0,89) \$
(Catégorie O)	1,22 \$	(1,03) \$
(Catégorie R)	1,18 \$	(0,80) \$

[^] Fondé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

Mandat d'actions mondiales

États de la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

(en milliers de dollars)

	Total du fonds		Catégorie E		Catégorie F	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	8 596 \$	12 099 \$	4 033 \$	5 535 \$	1 583 \$	1 941 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	993	(974)	428	(496)	185	(161)
DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						
Du revenu de placement net	(105)	(71)	(16)	—	(25)	(18)
Des gains en capital nets réalisés	(452)	(633)	(215)	(297)	(84)	(118)
	(557)	(704)	(231)	(297)	(109)	(136)
OPÉRATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES						
Produit de l'émission de parts	176	460	49	94	—	250
Paievements au rachat de parts	(1 569)	(2 983)	(554)	(1 100)	(251)	(441)
Réinvestissement des distributions	557	698	231	297	109	130
	(836)	(1 825)	(274)	(709)	(142)	(61)
VARIATION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(400)	(3 503)	(77)	(1 502)	(66)	(358)
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	8 196 \$	8 596 \$	3 956 \$	4 033 \$	1 517 \$	1 583 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.)

Mandat d'actions mondiales

États de la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

(en milliers de dollars)

	Catégorie O		Catégorie R	
	2023	2022	2023	2022
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	1 763 \$	3 308 \$	1 217 \$	1 315 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	225	(216)	155	(101)
DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES				
Du revenu de placement net	(39)	(30)	(25)	(23)
Des gains en capital nets réalisés	(96)	(129)	(57)	(89)
	(135)	(159)	(82)	(112)
OPÉRATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES				
Produit de l'émission de parts	31	24	96	92
Paievements au rachat de parts	(361)	(1 353)	(403)	(89)
Réinvestissement des distributions	135	159	82	112
	(195)	(1 170)	(225)	115
VARIATION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(105)	(1 545)	(152)	(98)
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	1 658 \$	1 763 \$	1 065 \$	1 217 \$

Mandat d'actions mondiales

Tableaux des flux de trésorerie

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

(en milliers de dollars)

	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	993 \$	(974) \$
Ajustements		
(Gain) perte nette réalisée à la vente de placements	(269)	(454)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements	(420)	1 655
Distributions des fonds sous-jacents	(399)	(334)
Achat de placements	(86)	(1 333)
Produit de la vente de placements	1 595	3 879
Autres actifs	(3)	5
Autres passifs	(1)	(3)
	1 410	2 441
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Montant reçu pour l'émission de parts	180	460
Montant versé pour le rachat de parts	(1 589)	(2 966)
Distributions versées aux porteurs de parts	—	(6)
	(1 409)	(2 512)
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de la période	1	(71)
Trésorerie à l'ouverture de la période	111	182
Trésorerie à la clôture de la période	112	111

Mandat d'actions mondiales

Inventaire du portefeuille

AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Nombre de parts	Coût moyen \$	Juste valeur \$
FONDS COMMUNS DE PLACEMENT - 98,5 %			
Placements SEI*			
Fonds d'actions canadiennes	62 346	1 311 070	1 389 693
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes	19 833	209 913	228 583
Fonds d'actions marchés émergents	146 029	778 864	760 973
Fonds d'actions internationales	199 074	1 218 578	1 670 188
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	260 441	2 879 649	3 433 314
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	62 706	547 629	591 917
Total des fonds communs de placement		6 945 703	8 074 668
Total des actifs financiers non dérivés - 98,5 %		6 945 703	8 074 668
Autres actifs et passifs, montant net - 1,5 %			121 642
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – 100,0 %			8 196 310

* Le Fonds détient des parts de catégorie O des Fonds cités. Les Fonds ci-dessus sont également gérés par le gestionnaire du Fonds.

Mandat d'actions mondiales

Notes annexes aux états financiers propres au Fonds

AUX 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

Objectif de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à dégager une plus-value du capital à long terme et un revenu en investissant dans un portefeuille diversifié d'actions canadiennes et étrangères. Le Fonds cherche à réaliser cet objectif en investissant ses actifs dans d'autres fonds communs de placement gérés par Société de placements SEI Canada.

Risque de change

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, l'exposition directe du Fonds au risque de change était minime, car les fonds sous-jacents détenus sont évalués en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds est indirectement exposé au risque de change lorsque les fonds sous-jacents investissent dans des instruments financiers libellés dans une devise autre que le dollar canadien.

Risque lié aux taux d'intérêt

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, le risque de taux d'intérêt était minime, car la majorité des instruments financiers détenus par le Fonds ne portaient pas intérêt. Dans l'éventualité où les fonds sous-jacents investiraient dans des instruments financiers portant intérêt, le Fonds serait exposé au risque indirect que la valeur de ces instruments fluctue en raison des variations des taux d'intérêt des marchés en vigueur. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, le Fonds n'avait pas d'exposition indirecte aux placements portant intérêt découlant de ses placements dans les fonds sous-jacents.

Autre risque de prix

Au 31 décembre 2023, une variation de 10 % des valeurs liquidatives des fonds d'actions sous-jacents (31 décembre 2022 – 5 %) aurait entraîné une augmentation ou une diminution de 807 467 \$ de l'actif net du Fonds (31 décembre 2022 – 424 804 \$). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

Risque lié au crédit

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, le risque de crédit était minime, car le Fonds ne détenait aucun placement direct dans des instruments de créance ou des produits dérivés. Le Fonds pourrait être exposé à un risque de crédit indirect dans l'éventualité où les fonds sous-jacents investissaient dans des instruments de créance et des produits dérivés.

Risque de concentration

Le tableau suivant présente le risque de concentration du Fonds au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Portfeuille par catégorie	Pourcentage de l'actif net (%)	
	2023	2022
Fonds communs de placement, actions canadiennes	19,7	19,4
Fonds communs de placement, actions étrangères	78,8	79,4
Autres actifs et passifs, montant net	1,5	1,2
	100,0	100,0

Compensation des instruments financiers

Dans le cadre de ses activités normales, le Fonds peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou autres conventions similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais dont les sommes s'y rattachant peuvent être compensées dans certaines circonstances, notamment dans le cas d'une faillite ou de la résiliation de contrats. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, aucun montant ne satisfaisait aux critères de compensation.

Évaluation de la juste valeur

Le tableau suivant résume les données utilisées, au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, pour évaluer les placements du Fonds comptabilisés à la juste valeur :

31 décembre 2023	Cours sur les marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données importantes observables (niveau 2)	Données importantes non observables (niveau 3)	Total
Placements dans des fonds	8 074 668 \$	– \$	– \$	8 074 668 \$

31 décembre 2022	Cours sur les marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données importantes observables (niveau 2)	Données importantes non observables (niveau 3)	Total
Placements dans des fonds	8 496 070 \$	– \$	– \$	8 496 070 \$

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, aucun placement n'a été transféré entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

Participation dans des entités structurées non consolidées

Le tableau ci-dessous présente les participations du Fonds dans des entités structurées non consolidées pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022. Le Fonds détient des parts de catégorie O des Fonds énumérés. Le risque de perte maximal est la valeur comptable des actifs financiers détenus :

Mandat d'actions mondiales

Notes annexes aux états financiers propres au Fonds

AUX 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

Placement dans des fonds communs de placement à capital variable

31 décembre 2023

Fonds	Principal lieu d'activité	Valeur liquidative des fonds émetteurs	Juste valeur du placement	Pourcentage de la participation dans les fonds sous-jacents
Fonds d'actions canadiennes	Canada	1 299 714 765	1 389 693	0,1 %
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes	Canada	122 530 950	228 583	0,2 %
Fonds d'actions marchés émergents	Canada	325 514 708	760 973	0,2 %
Fonds d'actions internationales	Canada	1 150 049 289	1 670 188	0,1 %
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	Canada	1 012 467 875	3 433 314	0,3 %
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	Canada	173 463 750	591 917	0,3 %

31 décembre 2022

Fonds	Principal lieu d'activité	Valeur liquidative des fonds émetteurs	Juste valeur du placement	Pourcentage de la participation dans les fonds sous-jacents
Fonds d'actions canadiennes	Canada	1 269 751 861	1 424 821	0,1 %
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes	Canada	124 593 928	236 335	0,2 %
Fonds d'actions marchés émergents	Canada	320 507 964	811 157	0,3 %
Fonds d'actions internationales	Canada	1 112 908 059	1 783 568	0,2 %
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	Canada	975 043 050	3 625 914	0,4 %
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	Canada	172 199 714	614 275	0,4 %

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

1. ÉTABLISSEMENT DES FONDIS

Le Groupe de fonds de placements SEI comprend les fiducies de fonds communs de placement à capital variable et les fiducies à participation unitaire suivantes (chacune un Fonds ou collectivement les Fonds), constituées en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie. L'adresse du siège social des Fonds est la suivante : 130, rue King ouest, bureau 2810, Toronto (Ontario) M5X 1E3. Société de placements SEI Canada (le « gestionnaire » ou « SEI ») est le gestionnaire des Fonds. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le fiduciaire des Fonds. Le gestionnaire est responsable de la gestion des affaires et des activités des Fonds. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens (\$ CA), le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle des Fonds. La publication des présents états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 18 mars 2024. Les parts des catégories E, E couverte, F, F couverte, FC, FC couverte, I, O, O couverte, R, S et W selon le cas, ont été lancées aux dates suivantes:

Fonds	Statut du Fonds	Date de la déclaration de l'accord de fiducie	Date de lancement de la Catégorie E	Date de lancement de la Catégorie E couverte	Date de lancement de la Catégorie F	Date de lancement de la Catégorie F couverte	Date de lancement de la Catégorie FC	Date de lancement de la Catégorie FC couverte	Date de lancement de la Catégorie I
Fonds d'actions canadiennes	Fonds commun de placement	20 septembre 1996	1 ^{er} novembre 2010	s.o.	4 mai 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes	Fonds commun de placement	24 mars 2000	30 août 2013	s.o.	18 avril 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	Fonds commun de placement	31 août 1999	1 ^{er} novembre 2010	1 ^{er} novembre 2010	17 avril 2006	6 mars 2010	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	Fonds commun de placement	31 août 1999	1 ^{er} novembre 2010	1 ^{er} novembre 2010	17 avril 2006	6 mars 2010	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions internationales	Fonds commun de placement	20 décembre 1996	1 ^{er} novembre 2010	s.o.	17 avril 2006	s.o.	2 juillet 2021	s.o.	s.o.
Fonds d'actions marchés émergents	Fonds commun de placement	20 décembre 1996	1 ^{er} novembre 2010	s.o.	17 avril 2006	s.o.	2 juillet 2021	s.o.	s.o.
Fonds mondial de gestion de la volatilité	Fonds commun de placement	27 janvier 2012	30 août 2013	s.o.	29 juin 2012	s.o.	2 juillet 2019	s.o.	s.o.
Fonds canadien à revenu fixe	Fonds commun de placement	18 juillet 1996	1 ^{er} novembre 2010	s.o.	2 mai 2006	s.o.	2 juillet 2021	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à long terme	Fiducie à participation unitaire	18 novembre 1997	30 août 2013	s.o.	19 avril 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à rendement réel	Fonds commun de placement	17 mars 1995	30 août 2013	s.o.	11 mai 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de marché monétaire	Fiducie à participation unitaire	4 avril 1996	30 août 2013	s.o.	19 décembre 2006	s.o.	s.o.	s.o.	1 ^{er} février 2002
Fonds indiciel de forte capitalisation américaine	Fiducie à participation unitaire	21 juin 1996	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à court terme	Fonds commun de placement	18 janvier 2006	1 ^{er} novembre 2010	s.o.	11 mai 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations américaines à haut rendement	Fonds commun de placement	29 mai 2009	1 ^{er} novembre 2010	1 ^{er} novembre 2010	11 septembre 2009	6 mars 2010	31 juillet 2020	31 juillet 2020	s.o.
Fonds prudent de revenu mensuel*	Fonds commun de placement	9 juin 2006	30 août 2013	s.o.	8 décembre 2006	s.o.	2 juillet 2019	s.o.	s.o.

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

Fonds	Statut du Fonds	Date de la déclaration de l'accord de fiducie	Date de lancement de la Catégorie E	Date de lancement de la Catégorie E couverte	Date de lancement de la Catégorie F	Date de lancement de la Catégorie F couverte	Date de lancement de la Catégorie FC	Date de lancement de la Catégorie FC couverte	Date de lancement de la Catégorie I
Fonds équilibré de revenu mensuel*	Fonds commun de placement	9 juin 2006	30 août 2013	s.o.	28 septembre 2006	s.o.	2 juillet 2019	s.o.	s.o.
Fonds d'investissement à court terme*	Fiducie à participation unitaire	25 mai 2012	30 août 2013	s.o.	12 juillet 2012	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de revenu 100*	Fonds commun de placement	16 avril 2003	30 août 2013	s.o.	11 août 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de revenu 20/80*	Fonds commun de placement	16 avril 2003	30 août 2013	s.o.	17 juillet 2006	s.o.	2 juillet 2019	s.o.	11 juin 2003
Mandat équilibré de revenu*	Fonds commun de placement	16 avril 2003	30 août 2013	s.o.	7 juin 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de revenu 40/60*	Fonds commun de placement	21 janvier 2000	30 août 2013	s.o.	1 ^{er} septembre 2006	s.o.	2 juillet 2019	s.o.	2 juin 2003
Mandat équilibré neutre mondial*	Fonds commun de placement	16 avril 2003	30 août 2013	s.o.	15 juin 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds équilibré 60/40*	Fonds commun de placement	20 décembre 1996	30 août 2013	s.o.	20 avril 2006	s.o.	2 juillet 2019	s.o.	1 ^{er} février 2002
Mandat de croissance équilibré mondial*	Fonds commun de placement	21 janvier 2000	30 août 2013	s.o.	15 septembre 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de croissance 80/20*	Fonds commun de placement	11 avril 2001	30 août 2013	s.o.	27 octobre 2006	s.o.	2 juillet 2019	s.o.	28 février 2005
Fonds de croissance 100*	Fonds commun de placement	11 avril 2001	30 août 2013	s.o.	27 avril 2006	s.o.	2 juillet 2019	s.o.	4 juin 2003
Mandat d'actions mondiales*	Fiducie à participation unitaire	11 avril 2001	30 août 2013	s.o.	8 décembre 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Fonds	Statut du Fonds	Date de la déclaration de l'accord de fiducie	Date de lancement de la Catégorie O	Date de lancement de la Catégorie O couverte	Date de lancement de la Catégorie R	Date de lancement de la Catégorie S	Date de lancement de la Catégorie W
Fonds d'actions canadiennes	Fonds commun de placement	20 septembre 1996	21 août 1997**	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes	Fonds commun de placement	24 mars 2000	7 mai 2001	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	Fonds commun de placement	31 août 1999	24 novembre 1999	6 mars 2010	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	Fonds commun de placement	31 août 1999	24 novembre 1999	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions internationales	Fonds commun de placement	20 décembre 1996	31 août 1997**	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions marchés émergents	Fonds commun de placement	20 décembre 1996	31 août 1997**	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

Fonds	Statut du Fonds	Date de la déclaration de l'accord de fiducie	Date de lancement de la Catégorie O	Date de lancement de la Catégorie O couverte	Date de lancement de la Catégorie R	Date de lancement de la Catégorie S	Date de lancement de la Catégorie W
Fonds mondial de gestion de la volatilité	Fonds commun de placement	27 janvier 2012	30 mars 2012	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds canadien à revenu fixe	Fonds commun de placement	18 juillet 1996	21 août 1997**	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à long terme	Fiducie à participation unitaire	18 novembre 1997	30 mai 2003**	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à rendement réel	Fonds commun de placement	17 mars 1995	30 mai 2003	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de marché monétaire	Fiducie à participation unitaire	4 avril 1996	31 août 1997**	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds indiciel de forte capitalisation américaine	Fiducie à participation unitaire	21 juin 1996	15 juillet 2013**	14 janvier 1999**	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à court terme	Fonds commun de placement	18 janvier 2006	27 mars 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations américaines à haut rendement	Fonds commun de placement	29 mai 2009	11 septembre 2009	6 mars 2010	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds prudent de revenu mensuel*	Fonds commun de placement	9 juin 2006	31 juillet 2006	s.o.	s.o.	23 février 2009	s.o.
Fonds équilibré de revenu mensuel*	Fonds commun de placement	9 juin 2006	31 juillet 2006	s.o.	s.o.	2 juillet 2019	s.o.
Fonds d'investissement à court terme*	Fiducie à participation unitaire	25 mai 2012	12 juillet 2012	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de revenu 100*	Fonds commun de placement	16 avril 2003	11 juin 2003	s.o.	30 juin 2008	16 janvier 2012	31 mars 2023
Fonds de revenu 20/80*	Fonds commun de placement	16 avril 2003	11 juin 2003	s.o.	30 juin 2008	23 février 2009	s.o.
Mandat équilibré de revenu*	Fonds commun de placement	16 avril 2003	11 juin 2003	s.o.	30 juin 2008	s.o.	s.o.
Fonds de revenu 40/60*	Fonds commun de placement	21 janvier 2000	21 août 2002**	s.o.	30 juin 2008	23 février 2009	31 mars 2023
Mandat équilibré neutre mondial*	Fonds commun de placement	16 avril 2003	11 juin 2003	s.o.	30 juin 2008	s.o.	s.o.
Fonds équilibré 60/40*	Fonds commun de placement	20 décembre 1996	7 mai 2001**	s.o.	30 juin 2008	23 février 2009	31 mars 2023
Mandat de croissance équilibré mondial*	Fonds commun de placement	21 janvier 2000	12 septembre 2002**	s.o.	30 juin 2008	s.o.	31 mars 2023
Fonds de croissance 80/20*	Fonds commun de placement	11 avril 2001	21 août 2002	s.o.	30 juin 2008	23 février 2009	31 mars 2023
Fonds de croissance 100*	Fonds commun de placement	11 avril 2001	21 août 2002	s.o.	30 juin 2008	23 février 2009	31 mars 2023
Mandat d'actions mondiales*	Fiducie à participation unitaire	11 avril 2001	28 décembre 2005	s.o.	31 juillet 2008	s.o.	s.o.

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

* Collectivement, les « Fonds de répartition d'actifs SEI ».

** Avant d'être offerts par voie de prospectus, les Fonds suivants ont été exclusivement offerts par voie de placement privé en vertu d'une dispense de prospectus en vigueur à compter de la date indiquée après le nom de chaque Fonds : Fonds de marché monétaire, 23 avril 1996; Fonds canadien à revenu fixe, 25 juillet 1996; Fonds d'actions canadiennes, 23 septembre 1996; Fonds d'actions internationales et Fonds d'actions marchés émergents, 7 janvier 1997; Fonds indiciel de forte capitalisation américaine, 25 juin 1996; Fonds d'obligations à long terme, 17 mars 1995; Fonds équilibré 60/40, 20 septembre 1996; Fonds de revenu 40/60 et Mandat de croissance équilibré mondial, 21 janvier 2000.

L'inventaire du portefeuille est établi au 31 décembre 2023. Les états de la situation financière sont présentés aux 31 décembre 2023 et 2022. Les états du résultat global, les états de la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont présentés pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les "normes IFRS de comptabilité"). Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, après modification pour tenir compte de la réévaluation des actifs et des passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés) à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

3. SOMMAIRE DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Informations à fournir sur les méthodes comptables – Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les Fonds ont adopté la modification d'IAS 1 en ce qui a trait aux informations à fournir sur les méthodes comptables significatives. Cette modification n'a pas eu d'incidence significative sur les présents états financiers. Aucune autre norme, modification de norme ou interprétation qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 n'a d'incidence significative sur les états financiers des Fonds. Les méthodes comptables significatives appliquées dans la préparation des présents états financiers sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

Les principales méthodes comptables utilisées aux fins de la préparation des présents états financiers sont énumérées ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées systématiquement pour tous les exercices présentés, à moins d'indication contraire.

- a) Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés à la juste valeur. Les placements (actifs financiers non dérivés), selon le modèle économique établi en vertu norme IFRS de comptabilité 9, et les actifs et passifs dérivés sont classés et évalués à la JVRN. L'obligation des Fonds quant à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant de rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui avoisine leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisés, s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif du contrat.
 - b) Les parts de chaque catégorie sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part, laquelle est déterminée à la clôture de chaque jour ouvrable. La valeur liquidative par part de chaque catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative totale de chaque catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation. Les frais de gestion directement attribuables à une catégorie sont imputés à cette catégorie. Les charges d'exploitation, les revenus, ainsi que les gains et pertes réalisés et latents des Fonds sont répartis proportionnellement entre chacune des catégories en fonction de la valeur liquidative relative de chaque catégorie. Les catégories couvertes, le cas échéant, minimiseront généralement leur exposition au risque de change en utilisant des contrats de change à terme. Les gains et pertes réalisés et latents sur les contrats de change à terme attribués aux catégories couvertes sont imputés seulement à ces catégories.
 - c) Les placements détenus comprennent des actions, des bons de souscription cotés en bourse, des billets à court terme, des bons du Trésor, des obligations, des titres adossés à des créances mobilières, d'autres titres de créance et des parts de fonds communs de placement. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché actif, soit sur une bourse reconnue, sur un marché hors cote ou par l'intermédiaire d'une maison de courtage de valeurs mobilières reconnue sont
-

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

évalués à leur dernier prix de marché, dans les cas où celui-ci est compris dans l'écart acheteur-vendeur. Dans les cas où le dernier prix de marché n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur en fonction des faits et circonstances en cause.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués en fonction des résultats obtenus par des méthodes d'évaluation qui utilisent des données de marché observables, si celles-ci sont disponibles, et ces méthodes sont établies par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres peut être estimée en fonction de méthodes d'évaluation fondées sur des hypothèses qui ne sont pas corroborées par des données de marché observables.

Les Fonds utilisent une hiérarchie à trois niveaux pour présenter la juste valeur en fonction des données utilisées pour évaluer les placements des Fonds. Cette hiérarchie des données est décrite ci-dessous :

- cours du marché (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- données autres que les cours de marché considérés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou passifs, directement (c.-à-d. les cours) ou indirectement (c.-à-d. dérivés des cours) (niveau 2);
- données sur les actifs ou passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).

Une modification des méthodes d'évaluation pourrait entraîner des transferts d'un placement d'un niveau à un autre. Voir les notes annexes propres à chacun des Fonds pour connaître les informations qui leur sont propres.

Les instruments financiers qui ne sont pas considérés comme actifs sur les marchés, mais qui sont évalués en fonction des cours du marché, des cotations boursières ou d'autres sources d'évaluation appuyées par des variables observables sont classés au niveau 2.

Ces instruments comprennent des obligations d'entreprise de qualité supérieure et certaines obligations souveraines non américaines, des placements à court terme, des capitaux propres cotés et des dérivés négociés hors cote. Étant donné que les placements de niveau 2 ne comprennent pas des positions sur des marchés actifs et/ou sont assujettis à des restrictions de transfert, les évaluations peuvent être rajustées pour tenir compte de l'illiquidité et/ou de la non-transférabilité, qui sont généralement fondées sur l'information disponible sur le marché.

Les Fonds ont pour politique de comptabiliser les transferts d'un niveau à un autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine des transferts.

- d) Les souscriptions et rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens. La juste valeur des placements et autres actifs et passifs étrangers est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres étrangers et les revenus qui en découlent sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles opérations. Les gains (pertes) réalisés sur la conversion de devises sont inclus dans les états du résultat global (perte) en tant que gain (perte) de change sur la conversion de devises. Les gains (pertes) latents sur la conversion de devises sont inclus dans les états du résultat global (perte) en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change.
- e) Le coût des placements représente le montant versé pour chaque titre, calculé en fonction du coût moyen à l'exclusion des commissions et autres coûts de transaction.
- f) Les revenus et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les distributions tirées des placements sont comptabilisées à titre de revenu, de gains en capital ou de remboursement de capital, selon la nature de ces distributions, mais leur répartition réelle peut être différente. Les distributions qui sont traitées comme des remboursements de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen du placement sous-jacent. Les distributions versées par les fonds sous-jacents sont comptabilisées à la date de distribution. Les opérations normales sur titres sont enregistrées à la date où elles ont lieu aux fins de la présentation de l'information financière. La plus-value (moins-value) latente d'un titre représente la différence entre sa juste valeur et son coût moyen et est comptabilisée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ou une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des produits dérivés, le cas échéant,
-

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

dans les états du résultat global. Un gain (perte) réalisé est constaté à la vente d'un titre. Le gain (perte) réalisé est la différence entre le produit reçu et le coût moyen du titre et est comptabilisé en tant que gain (perte) net réalisé à la vente de placements dans les états du résultat global. Les intérêts à distribuer présentés aux états du résultat global représentent l'intérêt nominal sur les titres à revenu fixe reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les obligations à coupon zéro sont achetées à escompte et amorties sur la durée de l'obligation.

- g) L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'une catégorie présentée dans les états du résultat global (perte) représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation pendant la période de présentation de l'information financière.
- h) Pour chaque part de fonds communs de placement vendue, les Fonds reçoivent un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente. Les parts sont rachetables, au gré du porteur de parts, à la valeur liquidative à la date de rachat. Chaque fois qu'une part est rachetée, le nombre de parts émises et en circulation est réduit, et la valeur liquidative du Fonds est réduite à la date de rachat.
- i) Les contrats à terme standardisés conclus par les Fonds sont des ententes financières d'achat ou de vente d'un instrument financier à un prix convenu au contrat et à une date déterminée. Toutefois, les Fonds ne prévoient pas acheter ou vendre les instruments financiers à la date de règlement, mais plutôt dénouer leurs positions avant la date de règlement en concluant des contrats à terme de mêmes prix mais aux positions inverses. Les contrats à terme standardisés sont évalués en fonction du gain ou de la perte qui aurait résulté du dénouement de la position à la date d'évaluation. Les gains et les pertes découlant des contrats à terme standardisés à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation sont comptabilisés comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des produits dérivés dans les états du résultat global (perte) jusqu'à ce que les contrats soient dénoués ou arrivent à échéance, moment auquel les gains et les pertes sont réalisés et comptabilisés comme revenu (perte) lié aux produits dérivés dans les états du résultat global (perte). Les dépôts de garantie auprès de courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont constatés à titre de marge à recevoir ou à payer dans les états de la situation financière.
- j) Les contrats de change à terme conclus par les Fonds sont des ententes financières d'achat ou de vente d'une quantité spécifique d'une devise sous-jacente à un prix convenu à une date ultérieure. La juste valeur de ces contrats correspond au gain ou à la perte qui seraient constatés si la position était dénouée à la date d'évaluation, et est comptabilisée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des produits dérivés dans les états du résultat global (perte). Lorsque les contrats de change à terme sont dénoués ou arrivent à échéance, les gains ou les pertes sont comptabilisés comme revenu (perte) lié aux produits dérivés dans les états du résultat global (perte).
- k) Les contrats d'option conclus par les Fonds sont des ententes financières qui confèrent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter un actif sous-jacent à un prix d'exercice à une date déterminée ou avant. Les primes sur les options versées ou reçues par le Fonds sont comptabilisées, tant que les options sont en cours, en tant qu'actif ou passif, respectivement, dans les états de la situation financière et sont évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché actuelle d'une option qui aurait l'effet de dénouer la position. Les gains et les pertes découlant des contrats d'option à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation sont comptabilisés comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global (perte) jusqu'à ce que les contrats arrivent à échéance, soient rachetés ou soient exercés, moment auquel les gains et les pertes sont réalisés et comptabilisés comme revenu (perte) lié aux produits dérivés dans les états du résultat global (perte).
- l) Les swaps sur taux d'intérêt et sur rendement total sont des ententes financières visant l'échange de flux monétaires à des intervalles précis dans le temps. Dans le cas d'un swap sur taux d'intérêt, les Fonds et leurs contreparties conviennent d'échanger un paiement à taux fixe contre un paiement à taux variable en fonction d'un taux d'intérêt et d'un montant nominal convenu. Les paiements périodiques reçus ou versés sont comptabilisés comme revenu (perte) lié aux produits dérivés dans les états du résultat global (perte). Dans le cas d'un swap sur rendement total, un ou plusieurs flux monétaires sont échangés en fonction du prix d'un actif de référence sous-jacent et d'un taux d'intérêt variable et il peut comprendre des engagements visant le versement d'intérêts en échange d'un rendement lié au marché. À titre de destinataires à la date d'échéance, les Fonds recevraient des paiements fondés sur tout rendement net positif et auraient à effectuer des versements en cas de rendement net négatif. À titre de payeurs à la date d'échéance, les Fonds auraient

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

à effectuer des versements relativement à tout rendement net positif et recevraient des versements en cas de rendement net total négatif. Les contrats de swap sur taux d'intérêt et sur rendement total sont évalués à leur juste valeur à chaque date d'évaluation au moyen des cours de clôture indicatifs de la contrepartie. La variation de la juste valeur est comptabilisée comme variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des produits dérivés et lorsqu'un contrat est dénoué ou arrive à échéance, le gain ou la perte est comptabilisé comme revenu (perte) lié aux produits dérivés dans les états du résultat global (perte).

- m) Les Fonds sont tenus de distribuer le revenu net taxable et les gains en capital taxables gagnés pendant l'année, le cas échéant. Le revenu gagné par les Fonds est distribué aux porteurs de parts et ces distributions sont versées en trésorerie ou réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles des Fonds. Les distributions à payer aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans les états de la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à la norme IAS 32, les parts des Fonds sont classées dans les passifs financiers en raison de l'obligation contractuelle de distribuer en trésorerie, au gré du porteur de parts, le revenu net et les gains en capital.
- n) Comme les Fonds ont établi que chaque fonds répondait à la définition d'« entité d'investissement », ils évaluent leurs filiales, le cas échéant, à la JVRN. Les conditions suivantes permettent de tirer cette conclusion:
- Le principal objectif des Fonds consiste à obtenir des fonds de la part d'investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements.
 - L'objectif d'affaires des Fonds, qui a été directement communiqué aux investisseurs, consiste à investir uniquement pour réaliser une plus-value du capital et (ou) un revenu de placement.
 - Le rendement de la quasi-totalité des placements est mesuré sur la base de la juste valeur.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des états financiers exige que la direction fasse appel à des jugements pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses prospectives. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds en vue de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie par le recours à des sources reconnues en matière de prix. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources sont des indications et peuvent ne pas être exécutables. En l'absence de données de marché, les Fonds peuvent évaluer leurs positions au moyen de leurs propres modèles, qui reposent habituellement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et revus périodiquement par le gestionnaire, qui est indépendant de la partie qui les a créés.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit, les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs des instruments financiers. Les Fonds considèrent comme des données observables les données du marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour régulièrement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir les notes annexes propres à chacun des Fonds pour connaître les informations qui leur sont propres.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si les Fonds ont pour but d'effectuer des placements évalués sur la base d'un rendement global aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers conformément à la norme IFRS de comptabilité 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique des Fonds, la façon dont tous les instruments financiers sont gérés et la méthode d'évaluation de l'ensemble des placements sur la base de la juste valeur. Il a conclu que la JVRN conformément à la norme IFRS de comptabilité 9 fournit le classement et l'évaluation les plus appropriés des instruments financiers des Fonds.

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

Le portefeuille de placements du Fonds est géré et son rendement est évalué selon la juste valeur. Le Fonds met surtout l'accent sur les informations à la juste valeur et utilise celles-ci pour évaluer le rendement des actifs et pour prendre des décisions. Le Fonds n'a pas choisi de traiter irrévocablement les titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVRN). Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Fonds correspondent uniquement à du capital et à des intérêts. Ces titres ne sont pas détenus dans le but de dégager des flux de trésorerie contractuels ni dans ce but et dans celui de vendre ces titres. La perception de flux de trésorerie contractuels n'est qu'accessoire à la réalisation de l'objectif du modèle économique du Fonds. Par conséquent, tous les investissements sont évalués à JVRN. Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les porteurs de parts des Fonds sont principalement des résidents canadiens, les souscriptions et les rachats d'actions rachetables étant libellés en dollars canadiens. Les Fonds investissent dans des titres libellés en dollars canadiens, en dollars américains et dans d'autres devises, selon le cas. Le rendement des Fonds est évalué et présenté aux investisseurs en dollars canadiens. Le gestionnaire estime que le dollar canadien est la monnaie qui reflète le plus fidèlement les effets économiques des opérations, des événements et des conditions sous-jacents. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds.

5. PARTS RACHETABLES

Le capital des Fonds est représenté par les parts émises rachetables et sans valeur nominale. Les porteurs de parts ont droit aux distributions, le cas échéant, ainsi qu'au versement d'une part proportionnelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds, basée sur la valeur liquidative par part des Fonds à la date de rachat. Les Fonds ne sont soumis à aucune restriction ou exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, mises à part les exigences de souscription minimale pour le placement initial et les placements suivants. Les variations du capital sont présentées dans les états de la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à leurs stratégies de placement et à leurs politiques de gestion des risques, les Fonds s'emploient à investir les souscriptions reçues de façon appropriée tout en conservant suffisamment de liquidités pour être en mesure de régler les rachats.

Les parts de catégorie W ont été lancées le 31 mars 2023. Les parts de catégorie FC ont été dissoutes à la fin de la journée le 13 janvier 2023 et les parts de catégorie FC couverte ont été dissoutes à la fin de la journée le 12 octobre 2022.

Le tableau suivant résume l'évolution du nombre d'unités pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 :

	Solde - début de l'exercice		Parts émises durant l'exercice		Parts rachetées durant l'exercice		Parts réinvesties durant l'exercice		Solde - fin de l'exercice	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES										
Catégorie E	487 443	524 577	69 485	78 562	(99 960)	(142 964)	6 081	27 268	463 049	487 443
Catégorie F	251 837	250 498	61 629	131 063	(107 912)	(143 774)	4 351	14 050	209 905	251 837
Catégorie O	60 203 681	47 928 946	4 114 634	17 864 260	(8 768 247)	(10 230 624)	2 086 339	4 641 099	57 636 407	60 203 681
FONDS D' ACTIONS DE PETITES SOCIÉTÉS CANADIENNES										
Catégorie E	85 456	95 747	17 033	19 521	(26 314)	(33 000)	199	3 188	76 374	85 456
Catégorie F	83 005	108 536	42 986	39 464	(46 243)	(66 260)	1 131	1 265	80 879	83 005
Catégorie O	11 738 982	11 928 722	954 910	1 128 691	(2 474 590)	(2 159 499)	230 552	841 068	10 449 854	11 738 982
FONDS D' ACTIONS DE GRANDES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES										
Catégorie E	1 183 437	1 351 350	160 122	197 540	(267 165)	(380 269)	59 419	14 816	1 135 813	1 183 437
Catégorie E couverte	10 247	12 349	5 237	147	(8 641)	(2 365)	-	116	6 843	10 247
Catégorie F	6 301 910	1 133 557	283 850	5 588 568	(894 659)	(672 804)	373 298	252 589	6 064 399	6 301 910

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

	Solde - début de l'exercice		Parts émises durant l'exercice		Parts rachetées durant l'exercice		Parts réinvesties durant l'exercice		Solde - fin de l'exercice	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Catégorie F couverte	67 284	66 435	6 366	2 664	(5 974)	(4 106)	4 818	2 291	72 494	67 284
Catégorie O	71 931 835	81 465 143	8 621 547	8 675 476	(16 059 806)	(20 768 413)	5 201 965	2 559 629	69 695 541	71 931 835
Catégorie O couverte	1 346	1 841	-	54	(426)	(549)	30	-	950	1 346
FONDS D' ACTIONS DE PETITES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES										
Catégorie E	238 198	257 611	45 247	60 642	(62 314)	(80 697)	-	642	221 131	238 198
Catégorie E couverte	6 266	6 810	3 529	-	(535)	(602)	-	58	9 260	6 266
Catégorie F	411 473	164 924	39 432	380 141	(74 301)	(139 082)	2 933	5 490	379 537	411 473
Catégorie F couverte	30 760	28 070	5 211	5 765	(7 492)	(3 296)	-	221	28 479	30 760
Catégorie O	18 412 077	18 532 215	2 814 677	2 734 862	(3 734 200)	(3 321 025)	282 765	466 025	17 775 319	18 412 077
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES										
Catégorie E	1 030 585	1 130 529	226 871	250 290	(250 342)	(354 082)	10 695	3 848	1 017 809	1 030 585
Catégorie F	4 120 981	895 256	311 829	4 050 449	(623 551)	(909 085)	82 937	84 361	3 892 196	4 120 981
Catégorie FC	12 758	110 097	-	496 499	(12 758)	(593 838)	-	-	-	12 758
Catégorie O	144 342 624	103 691 963	12 383 209	58 450 460	(28 538 100)	(21 238 949)	3 908 324	3 439 150	132 096 057	144 342 624
FONDS D' ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS										
Catégorie E	587 828	586 308	135 718	206 874	(135 385)	(205 354)	6 411	-	594 572	587 828
Catégorie F	2 702 362	345 003	181 064	2 740 226	(577 334)	(435 893)	56 027	53 026	2 362 119	2 702 362
Catégorie FC	1 348	527 782	7	411 573	(1 355)	(938 007)	-	-	-	1 348
Catégorie O	60 508 017	41 351 662	6 027 078	25 939 236	(9 579 038)	(8 038 817)	1 922 856	1 255 936	58 878 913	60 508 017
FONDS MONDIAL DE GESTION DE LA VOLATILITÉ										
Catégorie E	378 632	423 284	79 518	96 890	(114 259)	(154 365)	7 267	12 823	351 158	378 632
Catégorie F	793 064	51 745	115 166	779 512	(140 548)	(86 726)	30 483	48 533	798 165	793 064
Catégorie FC	17 858	729 800	-	81 898	(17 858)	(793 840)	-	-	-	17 858
Catégorie O	28 724 361	32 714 678	2 308 515	1 757 056	(6 529 642)	(7 339 756)	1 275 342	1 592 383	25 778 576	28 724 361
FONDS CANADIEN À REVENU FIXE										
Catégorie E	1 037 601	1 072 507	444 582	328 271	(424 324)	(383 817)	23 533	20 640	1 081 392	1 037 601
Catégorie F	1 493 115	789 182	935 122	1 847 293	(887 629)	(1 161 683)	47 439	18 323	1 588 047	1 493 115
Catégorie FC	749	770 624	-	862 521	(751)	(1 656 684)	2	24 288	-	749
Catégorie O	167 582 663	165 990 571	46 043 024	28 468 908	(39 909 495)	(32 222 004)	5 996 868	5 345 188	179 713 060	167 582 663
FONDS D' OBLIGATIONS À LONG TERME										
Catégorie E	630	624	18 181	-	-	-	331	6	19 142	630
Catégorie F	11 598	28 948	2 792 102	-	(176 638)	(17 463)	50 468	113	2 677 530	11 598
Catégorie O	11 706 705	9 874 357	3 133 351	1 982 256	(2 561 853)	(421 325)	270 001	271 418	12 548 204	11 706 705
FONDS D' OBLIGATIONS À RENDEMENT RÉEL										
Catégorie E	155 343	161 319	41 158	45 265	(40 591)	(61 335)	6 876	10 094	162 786	155 343

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

	Solde - début de l'exercice		Parts émises durant l'exercice		Parts rachetées durant l'exercice		Parts réinvesties durant l'exercice		Solde - fin de l'exercice	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Catégorie F	125 445	126 188	48 219	84 143	(85 514)	(93 832)	4 385	8 946	92 535	125 445
Catégorie O	23 006 662	21 951 603	4 801 891	2 465 436	(6 077 522)	(3 228 980)	1 284 708	1 818 603	23 015 739	23 006 662
FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE										
Catégorie E	553 668	627 357	401 286	502 893	(396 069)	(584 766)	22 728	8 184	581 613	553 668
Catégorie F	6 009	55 422	1 500	33 091	(5 364)	(82 644)	135	140	2 280	6 009
Catégorie I	127 072	98 522	57 564	41 956	(32 130)	(15 452)	6 837	2 046	159 343	127 072
Catégorie O	11 677 533	6 844 183	3 189 273	5 406 133	(2 335 685)	(748 718)	604 642	175 935	13 135 763	11 677 533
FONDS INDICIEL DE FORTE CAPITALISATION AMÉRICAIN										
Catégorie O	23 853 712	4 921 830	1 577 012	20 777 633	(3 702 839)	(2 412 093)	765 741	566 342	22 493 626	23 853 712
Catégorie O couverte	255 931	265 809	53 363	11 623	(22 563)	(24 460)	8 627	2 959	295 358	255 931
FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME										
Catégorie E	233 651	252 046	144 572	80 528	(69 578)	(101 670)	4 912	2 747	313 557	233 651
Catégorie F	203 644	208 415	59 218	58 705	(90 175)	(67 094)	4 387	3 618	177 074	203 644
Catégorie O	33 411 739	37 516 546	2 533 637	2 446 232	(7 055 348)	(7 449 912)	899 730	898 873	29 789 758	33 411 739
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES À HAUT RENDEMENT										
Catégorie E	407 789	197 744	1 264 151	286 663	(107 884)	(101 465)	72 921	24 847	1 636 977	407 789
Catégorie E couverte	404 125	581 978	166 341	166 627	(135 255)	(356 190)	16 164	11 710	451 375	404 125
Catégorie F	1 286 452	265 668	1 902 894	1 150 013	(261 319)	(137 541)	139 908	8 312	3 067 935	1 286 452
Catégorie F couverte	1 984 791	1 122 335	297 929	1 757 891	(1 290 576)	(902 900)	59 397	7 465	1 051 541	1 984 791
Catégorie FC	2 243	602 086	-	366 105	(2 243)	(1 054 465)	-	88 517	-	2 243
Catégorie FC couverte	-	562 815	-	226 895	-	(805 449)	-	15 739	-	-
Catégorie O	5 044 785	1 680 729	2 908 801	3 438 137	(677 430)	(211 653)	495 752	137 572	7 771 908	5 044 785
Catégorie O couverte	47 993 098	48 766 323	5 531 450	6 006 377	(9 750 490)	(8 143 018)	2 436 734	1 363 416	46 210 792	47 993 098
FONDS PRUDENT DE REVENU MENSUEL										
Catégorie E	1 588 041	1 851 455	13 716	44 115	(377 993)	(366 546)	46 767	59 017	1 270 531	1 588 041
Catégorie F	181 072	51 084	1 051 282	133 923	(244 288)	(6 555)	32 906	2 620	1 020 972	181 072
Catégorie FC	798 843	1 293 153	-	170 671	(798 843)	(702 322)	-	37 341	-	798 843
Catégorie O	340 212	364 359	7 638	21 762	(92 029)	(58 627)	10 397	12 718	266 218	340 212
Catégorie S	40 517 051	43 929 690	1 182 144	1 751 769	(8 216 276)	(6 826 475)	1 367 723	1 662 067	34 850 642	40 517 051
FONDS ÉQUILIBRÉ DE REVENU MENSUEL										
Catégorie E	5 163 721	5 473 598	382 352	276 332	(750 954)	(764 214)	163 033	178 005	4 958 152	5 163 721
Catégorie F	2 368 412	81 093	155 438	2 413 888	(538 489)	(149 434)	67 017	22 865	2 052 378	2 368 412
Catégorie FC	86 321	2 676 860	-	90 890	(86 321)	(2 728 963)	-	47 534	-	86 321
Catégorie O	199 010	138 367	16 958	78 150	(74 399)	(22 179)	3 609	4 672	145 178	199 010

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

	Solde - début de l'exercice		Parts émises durant l'exercice		Parts rachetées durant l'exercice		Parts réinvesties durant l'exercice		Solde - fin de l'exercice	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Catégorie S	406 438	145 907	435 294	285 897	(104 313)	(38 637)	26 474	13 271	763 893	406 438
FONDS D'INVESTISSEMENT À COURT TERME										
Catégorie E	52 554	51 833	-	-	(1 609)	-	2 265	721	53 210	52 554
Catégorie F	49 200	48 452	-	-	-	-	2 286	748	51 486	49 200
Catégorie O	270 744	292 456	1 322	7 527	(27 579)	(34 010)	12 605	4 771	257 092	270 744
FONDS DE REVENU 100										
Catégorie E	126 227	168 510	6 580	1 111	(38 135)	(45 292)	1 174	1 898	95 846	126 227
Catégorie F	199 833	82 021	221 338	152 383	(84 278)	(37 534)	3 460	2 963	340 353	199 833
Catégorie O	239 315	887 161	12 495	12 926	(88 637)	(668 175)	5 100	7 403	168 273	239 315
Catégorie R	149 853	126 048	37 081	108 488	(51 210)	(89 909)	4 541	5 226	140 265	149 853
Catégorie S	736 587	1 031 355	246 246	106 747	(177 649)	(416 428)	16 861	14 913	822 045	736 587
Catégorie W	-	-	4 795	-	(3 785)	-	26	-	1 036	-
FONDS DE REVENU 20/80										
Catégorie E	949 764	1 044 087	533 310	116 785	(276 530)	(231 660)	30 837	20 552	1 237 381	949 764
Catégorie F	367 344	308 653	490 179	129 618	(161 752)	(80 758)	21 220	9 831	716 991	367 344
Catégorie FC	268 111	334 353	342	19 880	(268 453)	(93 957)	-	7 835	-	268 111
Catégorie I	1 009 368	975 674	166 924	186 603	(218 123)	(180 305)	26 921	27 396	985 090	1 009 368
Catégorie O	853 424	854 027	78 109	337 505	(186 647)	(366 595)	26 413	28 487	771 299	853 424
Catégorie R	340 042	352 412	103 128	88 164	(61 734)	(112 392)	14 021	11 858	395 457	340 042
Catégorie S	20 212 604	23 124 790	713 834	981 272	(4 031 877)	(4 314 699)	383 282	421 241	17 277 843	20 212 604
MANDAT ÉQUILIBRÉ DE REVENU										
Catégorie E	1 942 585	2 380 195	5 468	36 932	(588 023)	(562 889)	27 017	88 347	1 387 047	1 942 585
Catégorie F	843 636	761 501	17 794	232 939	(288 572)	(199 623)	17 614	48 819	590 472	843 636
Catégorie O	329 998	635 923	6 395	16 647	(95 864)	(343 017)	8 674	20 445	249 203	329 998
Catégorie R	537 734	585 889	82 811	76 830	(70 824)	(160 007)	21 137	35 022	570 858	537 734
FONDS DE REVENU 40/60										
Catégorie E	3 533 051	4 243 601	240 985	160 898	(846 555)	(975 422)	59 697	103 974	2 987 178	3 533 051
Catégorie F	2 048 303	765 465	2 304 620	1 423 501	(794 955)	(217 338)	107 191	76 675	3 665 159	2 048 303
Catégorie FC	1 614 316	2 875 047	288	436 036	(1 614 604)	(1 761 673)	-	64 906	-	1 614 316
Catégorie I	475 665	525 190	58 529	46 167	(70 322)	(114 942)	14 286	19 250	478 158	475 665
Catégorie O	2 491 376	2 086 185	388 526	840 535	(1 069 904)	(554 643)	70 016	119 299	1 880 014	2 491 376
Catégorie R	989 067	920 641	238 103	204 721	(225 147)	(183 677)	38 545	47 382	1 040 568	989 067
Catégorie S	93 468 320	98 314 900	4 405 643	6 546 778	(17 369 724)	(14 488 070)	1 807 112	3 094 712	82 311 351	93 468 320
Catégorie W	-	-	27 615	-	(2 059)	-	581	-	26 137	-
MANDAT ÉQUILIBRÉ NEUTRE MONDIAL										
Catégorie E	3 359 862	4 119 622	22 456	47 750	(738 084)	(899 157)	65 892	91 647	2 710 126	3 359 862
Catégorie F	922 985	1 068 983	1 957	126 795	(282 756)	(306 889)	18 776	34 096	660 962	922 985
Catégorie O	1 407 514	1 630 908	10 321	21 853	(223 655)	(310 080)	51 880	64 833	1 246 060	1 407 514
Catégorie R	764 572	977 086	67 203	88 000	(202 255)	(335 421)	28 275	34 907	657 795	764 572

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

	Solde - début de l'exercice		Parts émises durant l'exercice		Parts rachetées durant l'exercice		Parts réinvesties durant l'exercice		Solde - fin de l'exercice	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
FONDS ÉQUILIBRÉ 60/40										
Catégorie E	11 496 039	12 590 569	806 286	687 869	(1 548 780)	(1 935 202)	277 888	152 803	11 031 433	11 496 039
Catégorie F	3 123 783	1 714 488	3 975 727	1 688 483	(1 305 120)	(377 027)	163 481	97 839	5 957 871	3 123 783
Catégorie FC	2 767 807	3 769 831	2 589	855 386	(2 770 396)	(1 908 228)	-	50 818	-	2 767 807
Catégorie I	993 845	1 078 901	86 306	66 061	(80 386)	(173 488)	44 098	22 371	1 043 863	993 845
Catégorie O	3 203 518	3 615 673	408 648	415 536	(512 526)	(916 324)	136 547	88 633	3 236 187	3 203 518
Catégorie R	8 398 782	8 249 058	1 093 876	1 033 826	(1 377 716)	(1 169 418)	346 840	285 316	8 461 782	8 398 782
Catégorie S	90 422 569	87 858 030	8 641 475	10 314 566	(12 762 899)	(9 586 919)	2 460 542	1 836 892	88 761 687	90 422 569
Catégorie W	-	-	28 362	-	(2 023)	-	1 256	-	27 595	-
MANDAT DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ MONDIAL										
Catégorie E	8 554 069	9 096 035	482 871	352 698	(1 019 734)	(1 159 157)	241 389	264 493	8 258 595	8 554 069
Catégorie F	1 042 570	686 232	64 942	556 705	(240 506)	(230 370)	16 565	30 003	883 571	1 042 570
Catégorie O	1 017 753	1 361 401	19 829	61 233	(89 496)	(451 538)	44 341	46 657	992 427	1 017 753
Catégorie R	1 125 554	1 149 339	82 165	82 060	(114 047)	(157 278)	55 907	51 433	1 149 579	1 125 554
Catégorie W	-	-	84 729	-	(16 018)	-	1 936	-	70 647	-
FONDS DE CROISSANCE 80/20										
Catégorie E	3 314 343	3 433 286	348 896	382 463	(627 459)	(528 075)	31 368	26 669	3 067 148	3 314 343
Catégorie F	1 202 079	482 117	870 527	818 956	(443 794)	(130 696)	33 583	31 702	1 662 395	1 202 079
Catégorie FC	618 876	427 085	857	393 751	(619 733)	(212 540)	-	10 580	-	618 876
Catégorie I	1 288 218	1 299 708	133 792	100 685	(148 776)	(141 184)	32 736	29 009	1 305 970	1 288 218
Catégorie O	1 795 083	2 218 503	187 686	334 130	(319 164)	(804 624)	45 652	47 074	1 709 257	1 795 083
Catégorie R	4 853 289	4 562 573	614 460	721 555	(789 193)	(574 060)	137 343	143 221	4 815 899	4 853 289
Catégorie S	33 553 480	30 689 456	6 155 398	5 574 043	(3 976 422)	(3 244 380)	665 416	534 361	36 397 872	33 553 480
Catégorie W	-	-	78 346	-	(10 542)	-	1 766	-	69 570	-
FONDS DE CROISSANCE 100										
Catégorie E	1 602 263	1 893 033	79 794	75 786	(231 835)	(371 182)	9 917	4 626	1 460 139	1 602 263
Catégorie F	342 785	239 175	247 575	222 308	(61 598)	(121 410)	7 293	2 712	536 055	342 785
Catégorie FC	105 527	78 855	-	67 529	(105 527)	(42 495)	-	1 638	-	105 527
Catégorie I	842 705	865 955	113 615	64 643	(77 461)	(103 515)	14 524	15 622	893 383	842 705
Catégorie O	677 222	703 082	104 642	172 111	(143 132)	(212 388)	15 564	14 417	654 296	677 222
Catégorie R	2 770 213	2 514 882	426 299	530 511	(624 557)	(349 526)	68 153	74 346	2 640 108	2 770 213
Catégorie S	10 120 330	8 744 343	2 390 104	2 085 447	(1 492 667)	(874 590)	107 366	165 130	11 125 133	10 120 330
Catégorie W	-	-	18 633	-	(94)	-	443	-	18 982	-
MANDAT D' ACTIONS MONDIALES										
Catégorie E	552 664	638 375	6 415	11 934	(72 068)	(138 223)	30 281	40 578	517 292	552 664
Catégorie F	183 342	189 156	-	25 564	(27 366)	(46 335)	12 072	14 957	168 048	183 342
Catégorie O	193 642	305 630	3 223	2 402	(36 132)	(131 838)	14 277	17 448	175 010	193 642
Catégorie R	139 526	126 718	10 336	9 670	(42 257)	(9 664)	9 059	12 802	116 664	139 526

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

Les porteurs de parts d'un Fonds peuvent exiger, après en avoir avisé par écrit le gestionnaire, le paiement de la valeur liquidative d'une partie ou de la totalité de leurs parts de ce Fonds. Un tel avis doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour de l'évaluation au cours duquel les parts doivent être rachetées. Cet avis doit être irrévocable et la signature apposée doit être garantie par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en valeurs mobilières répondant aux critères du gestionnaire.

6. IMPÔT SUR LE REVENU

Chaque Fonds est ou a l'intention de devenir (voir la note 1) une fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). Aucune provision pour impôts sur le revenu n'a été comptabilisée dans les états financiers ci-joints et tous les revenus et gains en capital des Fonds pour l'année sont distribués aux porteurs de parts dans la mesure nécessaire pour réduire à zéro l'impôt à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) Par conséquent, le Fonds n'a pas comptabilisé d'impôt sur le revenu. L'impôt sur les gains en capital comptabilisé par un Fonds qui est une fiducie de fonds commun de placement est généralement remboursable selon une formule reposant sur le nombre de parts du Fonds rachetées pendant l'année.

Au 31 décembre 2023, les Fonds suivants disposaient de reports prospectifs de pertes en capital non comptabilisés :

Fonds d'obligations à court terme	20 358 515 \$
Fonds d'actions internationales	41 869 371
Fonds d'obligations à rendement réel	33 521 311
Fonds de revenu 100	543 263
Fonds d'obligations à long terme	30 399 240
Fonds canadien à revenu fixe	141 869 316
Fonds d'obligations américaines à haut rendement	27 577 634
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	4 864 806
Fonds d'actions marchés émergents	26 154 550
Fonds prudent de revenu mensuel	389 019
Fonds de revenu 20/80	823 568
Mandat équilibré de revenu	52 743

Ces pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment aux fins fiscales et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices à venir.

Au 31 décembre 2023, le Fonds ne disposait d'aucun report prospectif de pertes autres qu'en capital non comptabilisé pouvant permettre de réduire le revenu imposable futur.

7. FRAIS DE GESTION ET CHARGES

- Conformément aux modalités de la convention de fiducie régissant les Fonds, toutes les charges des Fonds autres que les honoraires du gestionnaire des Fonds relativement aux parts de catégories O, O couverte et R sont imputées aux Fonds. Dans le cas des parts de catégorie R, chaque Fonds est responsable du paiement de l'équivalent de cinq points de base des charges d'exploitation qui sont attribuables à ces parts et le gestionnaire est responsable du solde de ces charges d'exploitation.
 - Le gestionnaire peut convenir de réduire les frais de gestion pour certains porteurs de parts de catégorie I. Les Fonds versent alors à ces porteurs de parts des distributions individuelles, qui sont appelées « distributions de frais de gestion ». Le montant de ces distributions de frais de gestion à un porteur de parts est négociable entre le gestionnaire et le porteur de parts et dépend surtout du montant placé. Les remises de frais de gestion sont présentées à titre de distributions aux porteurs de parts et portées au crédit des frais de gestion.
-

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

- c) Pour les parts de catégories O et O couverte, les honoraires versés au gestionnaire pour la gestion des Fonds sont payables directement par les investisseurs en dehors des Fonds. Les honoraires du gestionnaire pour ses services de gestion font l'objet d'accords distincts conclus avec les porteurs de parts et varient en fonction de facteurs tels que la nature du Fonds concerné et le montant investi. Dans le cas des parts de catégorie R, la totalité des honoraires pour les services du gestionnaire est payée en vertu d'un accord de gestion distinct conclu avec l'entreprise qui est le promoteur des régimes collectifs de retraite et d'épargne auxquels participent les porteurs de parts de catégorie R. Pour toutes les autres catégories, les frais de gestion sont calculés sur la base de la valeur liquidative quotidienne de la catégorie et des pourcentages suivants :

	Catégorie E/ Catégorie E couverte	Catégorie F*/ Catégorie F couverte*	Catégorie FC**/ Catégorie FC couverte**	Catégorie I	Catégorie S	Catégorie W
Fonds d'actions canadiennes	1,63 %	0,63 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes	1,63 %	0,63 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	1,63 %	0,63 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	1,63 %	0,63 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions internationales	1,72 %	0,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions marchés émergents	1,99 %	0,75 %	0,75 %	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds mondial de gestion de la volatilité	1,68 %	0,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds canadien à revenu fixe	1,14 %	0,45 %	0,45 %	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à long terme	1,14 %	0,54 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à rendement réel	1,14 %	0,54 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de marché monétaire	0,50 %	0,25 %	s.o.	0,50 %	s.o.	s.o.
Fonds indiciel de forte capitalisation américaine	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à court terme	1,14 %	0,54 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations américaines à haut rendement	1,23 %	0,60 %	0,60 %	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds prudent de revenu mensuel	1,16 %	0,40 %	0,40 %	s.o.	1,41 %	s.o.
Fonds équilibré de revenu mensuel	1,54 %	0,45 %	0,45 %	s.o.	1,50 %	s.o.
Fonds d'investissement à court terme	0,50 %	0,25 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de revenu 100	1,01 %	0,35 %	s.o.	s.o.	1,10 %	0,32 %
Fonds de revenu 20/80	1,01 %	0,35 %	0,35 %	0,70 %	1,15 %	s.o.
Mandat équilibré de revenu	1,16 %	0,35 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de revenu 40/60	1,41 %	0,35 %	0,35 %	0,70 %	1,35 %	0,32 %
Mandat équilibré neutre mondial	1,54 %	0,45 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds équilibré 60/40	1,54 %	0,45 %	0,45 %	0,70 %	1,50 %	0,42 %
Mandat de croissance équilibré mondial	1,63 %	0,55 %	s.o.	s.o.	s.o.	0,50 %
Fonds de croissance 80/20	1,63 %	0,55 %	0,55 %	0,75 %	1,56 %	0,50 %
Fonds de croissance 100	1,63 %	0,55 %	0,55 %	0,85 %	1,56 %	0,50 %
Mandat d'actions mondiales	1,63 %	0,55 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

* Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2022, le gestionnaire a réduit les frais de gestion annuels des parts de catégorie F couverte et de catégorie F, tout en modifiant la façon dont les charges d'exploitation sont imputées à ces parts.

** Les parts de catégorie FC ont été dissoutes à la fin de la journée le 13 janvier 2023 et les parts de catégorie FC couverte ont été dissoutes à la fin de la journée le 12 octobre 2022.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, le gestionnaire a volontairement renoncé à certains honoraires ou absorbé certaines charges qui auraient autrement été payés par les Fonds. Le gestionnaire peut, à son gré et à tout moment, révoquer la renonciation à ces charges ou l'absorption de ces charges. Le montant visé par une renonciation, le cas échéant, est indiqué pour chaque Fonds dans les états du résultat global (perte).

Les frais de gestion à payer pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 sont indiqués ci-dessous. Ces sommes sont comprises à titre de charges à payer dans les états de la situation financière.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fonds d'actions canadiennes	17 764	18 811
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes	2 190	2 323
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	69 542	69 090
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	5 035	5 554
Fonds d'actions internationales	33 762	32 472
Fonds d'actions marchés émergents	16 296	17 704
Fonds mondial de gestion de la volatilité	21 392	22 311
Fonds canadien à revenu fixe	19 471	18 580
Fonds d'obligations à long terme	8 894	44
Fonds d'obligations à rendement réel	3 094	3 496
Fonds de marché monétaire	3 398	3 329
Fonds indiciel de forte capitalisation américaine	—	—
Fonds d'obligations à court terme	3 735	3 024
Fonds d'obligations américaines à haut rendement	51 048	30 026
Fonds prudent de revenu mensuel	350 140	404 938
Fonds équilibré de revenu mensuel	51 513	51 895
Fonds d'investissement à court terme	346	338
Fonds de revenu 100	4 786	4 379
Fonds de revenu 20/80	107 574	121 407
Mandat équilibré de revenu	9 366	12 766
Fonds de revenu 40/60	627 251	701 694
Mandat équilibré neutre mondial	28 501	34 554
Fonds équilibré 60/40	1 255 489	1 240 303
Mandat de croissance équilibré mondial	91 383	91 852
Fonds de croissance 80/20	475 723	422 213
Fonds de croissance 100	187 501	161 821
Mandat d'actions mondiales	6 750	7 124

d) Les frais payables relativement au comité d'examen indépendant (« CEI ») comprennent la rémunération versée à chacun de ses membres sous la forme d'une provision annuelle de 20 000 \$ US, la couverture d'assurance souscrite à leur égard, le remboursement des dépenses raisonnables et du temps de déplacement et les honoraires des conseillers externes éventuellement engagés par le comité. Le président du CEI reçoit une provision annuelle additionnelle de 5 000 \$ US. Ces frais sont répartis entre les Fonds d'une façon que celui-ci croit juste et raisonnable pour les Fonds.

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

8. ACCORDS DE PAIEMENT INDIRECT

Les frais de courtage payés sur les opérations sur titres peuvent inclure des « paiements indirects », correspondant à la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par le courtier. Bien que le gestionnaire s'efforce de déterminer la part de ces paiements dans les commissions versées sur les opérations, cette part est, dans certains cas, impossible à déterminer. Les montants des paiements indirects pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 sont indiqués ci-dessous:

	Accords de paiement indirect	
	2023	2022
	\$	\$
Fonds d'actions canadiennes	378 232	283 287
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes	58 473	48 251
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	45 151	34 002
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	77 209	109 124
Fonds d'actions internationales	315 282	211 836
Fonds d'actions marchés émergents	2 079	26 229

9. RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de leurs activités, les Fonds sont exposés à divers risques financiers : risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). La valeur des placements détenus dans les Fonds varie tous les jours par suite des fluctuations des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et des entreprises. Le niveau de risque dépend des objectifs de placement des Fonds et du type de titres dans lequel les placements sont effectués.

Le programme global de gestion des risques des Fonds vise à réduire au minimum les effets négatifs potentiels des risques sur les résultats financiers des Fonds, tout en respectant les objectifs de placement des Fonds. Les pratiques de gestion des risques comprennent des mesures de contrôle de la conformité aux directives de placement. Le gestionnaire gère les effets potentiels de ces risques financiers sur les résultats des Fonds en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels et expérimentés qui supervisent régulièrement les positions des Fonds et les événements sur les marchés, puis diversifient les portefeuilles de placement en respectant les directives de placement.

Fonds de fonds

L'exposition d'un fonds de fonds aux risques financiers dépend de la composition de l'actif des fonds sous-jacents. Le gestionnaire attache une grande importance à la répartition globale des actifs du Fonds. Le gestionnaire établit pour le Fonds la répartition stratégique à long terme des actifs qu'il estime la meilleure pour la gestion des risques et de la volatilité en fonction des rendements potentiels à long terme. Pour obtenir des résultats uniformes pendant un cycle de marché typique, chaque fonds sous-jacent est diversifié par catégorie d'actifs, par région ou par capitalisation boursière.

Le processus de répartition des actifs fait intervenir des techniques exclusives d'optimisation de gestion de portefeuille reposant sur un cadre de l'actif et du passif et associant un portefeuille optimal à des risques et à des corrélations prévus pour obtenir un rendement attendu estimé pour chaque catégorie d'actif. Les pratiques de gestion des risques des Fonds comportent un examen quotidien des rapports analytiques sur les risques qui suivent l'évolution des placements pour s'assurer de la conformité avec la politique de rééquilibrage de chaque Fonds. L'objectif de la politique de rééquilibrage est de maintenir la composition stratégique de l'actif de chaque Fonds pendant les périodes de fluctuation du marché. Lorsque les placements d'un fonds sous-jacent s'écartent de plus de 2,5 % de sa composition stratégique à long terme, ils sont rééquilibrés pour redonner des surpondérations ou sous-pondérations relatives dans les limites établies par la politique de rééquilibrage.

Risque de change

Le risque de change représente le risque de variation de la valeur des placements par suite de la fluctuation des taux de change. Ce risque se présente lorsque des instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle des Fonds. Les catégories couvertes d'un Fonds

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

auront généralement couvert leur exposition au risque de change, tandis que les catégories non couvertes ne l'auront généralement pas fait.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt influent sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt se présente lorsque les Fonds investissent dans des instruments financiers portant intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison des changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient par suite de fluctuations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations découlent de facteurs propres à un instrument financier ou à son émetteur ou de tous les facteurs influant sur la totalité des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le risque maximal découlant d'instruments financiers en position acheteur est déterminé par la juste valeur de l'instrument. Le risque maximal découlant des instruments financiers en position vendeur est illimité.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. Une importante concentration du risque de crédit se présente lorsqu'un fonds investit dans des instruments de créance ou des dérivés. La juste valeur tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente donc le risque de crédit maximal des Fonds.

Toutes les opérations effectuées par un fonds sur des titres cotés sont réglées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est minime, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu que lorsque le courtier reçoit le paiement connexe. Le paiement intervient lorsque les titres achetés sont reçus par le courtier. Si l'une des parties manque à ses obligations, l'opération n'est alors pas conclue.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que les Fonds ne soient pas en mesure de régler ou de remplir leurs obligations à temps ou à un prix raisonnable. Ce risque se présente principalement dans les rachats de parts quotidiens en trésorerie. Pour tous les Fonds, les parts sont émises et rachetées sur demande, à la valeur liquidative par part alors en vigueur, au gré du porteur de parts. Les Fonds investissent principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement liquidés. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir leur niveau de liquidité. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, les Fonds doivent maintenir au moins 90 % de leurs actifs dans des placements liquides. Cette pratique permet également au gestionnaire de gérer l'exposition des Fonds aux rachats de parts rachetables quotidiens en trésorerie. Tous les passifs d'un Fonds arriveront à échéance dans un an ou avant.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des placements dans une même catégorie, que ce soit sur le plan de la région, du type de produit, du secteur ou du type de contrepartie.

Voir les notes annexes propres à chacun des Fonds pour connaître les risques qui leur sont propres. On procède à une vérification lorsque le Fonds ne détient qu'un fonds sous-jacent.

10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

SEI Investments Distribution Company (« SIDCO »), société affiliée au gestionnaire et courtier inscrit aux États-Unis, a fourni des services de courtage à certains des Fonds pendant les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. Ces services ont donné lieu au paiement direct ou indirect de commissions par les Fonds à SIDCO.

Les montants des commissions sont les suivants :

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

	2023	2022
	\$	\$
Fonds d'actions marchés émergents	-	6 620
Fonds d'actions internationales	19 591	78 690
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	18 463	-

11. PARTICIPATION DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

PLACEMENTS DANS DES FONDS SOUS-JACENTS

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Tous les fonds sous-jacents dans lesquels les Fonds investissent sont des entités structurées non consolidées.

Comme l'indique le prospectus simplifié des Fonds, chacun des Fonds de répartition d'actifs (collectivement, les « Fonds supérieurs ») investit dans des fonds communs de placement gérés par le gestionnaire, tel qu'il est décrit à la note 1. Les investisseurs d'un Fonds supérieur n'ont aucun droit de propriété sur les titres des fonds sous-jacents.

Étant donné que le gestionnaire gère les Fonds de répartition d'actifs et les fonds sous-jacents, les Fonds de répartition d'actifs ne paient ni frais d'acquisition ni frais de rachat à l'achat ou à la vente de parts des fonds sous-jacents. Les Fonds ne fournissent aucun soutien financier aux entités structurées non consolidées et ils n'ont pas l'intention d'offrir de soutien financier ou autre forme de soutien. Les fonds sous-jacents financent leurs activités au moyen de l'émission de parts rachetables au gré du porteur qui lui procurent une participation proportionnelle dans l'actif net du Fonds concerné. Chacun des Fonds détient des actions rachetables de chacun de ses fonds sous-jacents. La participation des Fonds dans chacun de leurs fonds sous-jacents, détenue sous la forme de parts rachetables, est comptabilisée à sa juste valeur à titre de placements dans les états de la situation financière (actifs financiers non dérivés), et représente la participation maximale des Fonds dans ces fonds sous-jacents. La variation de la juste valeur de chaque fonds sous-jacent est présentée à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements dans les états du résultat global.

Des renseignements supplémentaires concernant les intérêts des Fonds dans des fonds sous-jacents figurent dans les notes annexes propres à chacun des Fonds, le cas échéant.

TITRES HYPOTHÉCAIRES OU ADOSSÉS À DES ACTIFS

Certains Fonds investissent dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou d'autres titres adossés à des actifs. Les titres comprennent notamment des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles. Ces titres de créance et de capitaux propres peuvent comporter différents niveaux de subordination. Ils peuvent verser des distributions mensuelles constituées d'intérêts et de remboursement de capital.

Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de lots de prêts hypothécaires commerciaux ou résidentiels, notamment des prêts hypothécaires des institutions d'épargne, des sociétés de prêts hypothécaires, des banques commerciales et autres. Les titres adossés à des actifs sont créés à partir de nombreux types d'actifs, notamment les prêts automobiles, les soldes de cartes de crédit, les prêts sur la valeur domiciliaire et les prêts étudiants.

Fonds canadien à revenu fixe

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à d'autres actifs comptabilisée au poste « Placements (actifs financiers non dérivés) » dans l'état de la situation financière s'élevait à 34 362 958 \$ (31 décembre 2022 – 39 289 323 \$). Cette somme représente le risque maximal de perte à cette date.

Notes annexes

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

Les variations de la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à d'autres actifs est comptabilisée au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des produits dérivés » dans l'état du résultat global (perte).

12. ACTIF NET PAR PART ET VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART

Au 31 décembre 2023 et 2022, il n'y avait aucun écart entre la valeur liquidative de négociation par part et la valeur liquidative par part calculée conformément aux IFRS pour les Fonds.

13. RISQUE LIÉ AU MARCHÉ

En février 2022, les forces russes sont entrées en Ukraine et un conflit armé a commencé. Des sanctions économiques ont été imposées à la Russie et à certains de ses citoyens, y compris l'exclusion de la Russie du réseau mondial de paiements SWIFT. La volatilité des cours, les restrictions sur les opérations, y compris la possibilité d'une suspension prolongée des opérations sur le marché russe, et le risque général de défaillance lié aux titres russes détenus par les Fonds ont tous augmenté considérablement. Le conflit a provoqué une certaine volatilité sur les marchés, la valeur des titres russes a fortement baissé car le marché a absorbé les sanctions contre la Russie, les actions des fournisseurs d'indices et la suspension de la négociation de certains titres russes. Par conséquent, la valeur des titres russes est maintenant proche de zéro. On ne sait pas pendant combien de temps le conflit, les sanctions économiques et l'instabilité des marchés se poursuivront ni s'ils s'aggraveront davantage. Il pourrait devenir difficile d'obtenir des cours fiables pour les titres russes, ce qui obligerait le gestionnaire à estimer les prix en utilisant d'autres renseignements sur le marché, qui pourraient également être plus difficiles à obtenir et à valider. Le gestionnaire des Fonds surveille activement la situation. Au 31 décembre 2023, le Fonds mondial de gestion de la volatilité, le Fonds d'actions internationales et le Fonds d'actions de marchés émergents détenaient des titres russes.

14. DIVULGATION DE L'IESBA

Conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptables (« IESBA »), l'auditeur est tenu de divulguer chaque année les honoraires d'audit et les honoraires de services autres que d'audit facturés aux entités d'intérêt public, y compris les Fonds.

Dans le cadre des audits des états financiers des Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les honoraires suivants (à l'exclusion des taxes applicables) ont été payés ou étaient payables à PricewaterhouseCoopers S.E.N.C.R.L., s.r.l. (PwC) et à d'autres cabinets membres du réseau de PwC : les honoraires pour les audits d'états financiers ont été de 465 450 \$ et les honoraires pour les autres services ont été de 23 754 \$.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres correspondants des billets à court terme inclus dans les informations sur l'évaluation de la juste valeur présentées dans les notes propres au Fonds ont été révisés, passant du niveau 1 au niveau 2, afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.